

## LIVRET D'ACCUEIL

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°93060966106 du préfet de la région Sud (PACA). **Organisme certifié QUALIOPi** (*Prise en charge financière possible*).

Site internet : [www.cc-enduits.fr/formations/](http://www.cc-enduits.fr/formations/)

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE
3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION
4. MOYENS LOGISTIQUES
5. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE
6. REGLES DE SECURITE
7. REGLEMENT INTERIEUR
8. ORGANIGRAMME

### HISTORIQUE ET PRESENTATION

Basé au Cannet, situé au sein de la Ste Créa Concept fondée en 2009. Créa Concept Formation est un organisme de formation professionnelle continue. Le Centre de Formation a été fondé en 2022, par DAUWE Frédéric, TIRANTY Arnaud et MOLINELLI Jonathan.

Animé par M. DAUWE Frédéric Formateur, applicateur lui-même depuis 2010, nos principaux domaines de formation sont les suivants : Application de béton ciré, stucs et enduits décoratifs sur tout support (Murs, Sols, Salles de bains, Douches à l'italienne, escaliers...).

Nos formations sont basées sur une expérience de terrain issus de nombreuses années de chantiers.

Vous transmettre une expérience et un savoir-faire, telle est notre devise.

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Créa Concept, 8 Chemin de l'Industrie, 06110 Le Cannet - Plan d'accès :



## INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Nous vous proposons plusieurs formations en fonction de vos besoins et de vos acquis :

- **FORMATION LVL1 « Appliquer un enduit décoratif spatulé »**
  - ➔ Béton ciré - Stucco - Effets pochoirs  
*(durée : de 8h à 16h, de 1 à 2 jours, selon les formations)*
  - Comprendre et appréhender un chantier
  - Reconnaître les supports compatibles
  - Choisir le produit le mieux adapté
  - Préparer les surfaces
  - Applications les enduits décoratifs en conditions de chantiers
- Formations à venir : **tadelakt, effet béton, badigeon d'argile et chaux**

## MOYENS LOGISTIQUES

Notre centre de formations est aménagé pour recevoir de 4 à 8 stagiaires. Des boxes servent à la mise en applications des enduits décoratifs sur sol et murs et des modules permettent de travailler sur des marches d'escaliers et des douches.

Le local est situé dans une zone d'activité. On y retrouve restaurant, snack et boulangerie, à proximité. Sur place, une machine à café est mise à disposition.  
Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduites.

## DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire est tenu de :

- Prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépend de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

## RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le stagiaire est tenu de :

- Veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur et les consignes données par le formateur.
- L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.
- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.
- Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.
- En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

- Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.
- Ces derniers sont tenus d'exécuter l'ordre d'évacuation donné, sans délai.

## RÈGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement intérieur est disponible sur notre site internet au :

[www.cc-enduits.fr/reglement-formation/](http://www.cc-enduits.fr/reglement-formation/)

Ce livret est téléchargeable en version PDF.

Chaque stagiaire est invité à le consulter avant son inscription.